

néraux de brigade sera signée dans le conseil des ministres que M. Carnot présidera la semaine prochaine.

Cette promotion sera suivie, peu de jours après, par les nominations qui est d'usage de faire dans la Légion d'honneur à l'issue des manœuvres annuelles.

Bilan de la Banque de France. — Le bilan de la Banque de France présente les variations suivantes pour la semaine comprise entre les 6 et 13 septembre :

A l'actif, le portefeuille de Paris passe de 236 millions à 234, présentant une diminution de 2 millions, et celui des succursales de 301 millions à 318, avec une augmentation de 17 millions. Les avances sur titres sont à Paris de 116 millions au lieu de 117 et dans les succursales de 134 millions au lieu de 137.

Au passif, les comptes courants de Paris passent de 349 millions à 320, et ceux des succursales de 53 à 54 millions. Le compte courant créditeur du Trésor est de 308 millions au lieu de 300. Les billets en circulation passent de 2,554 à 2,59 millions. L'encaisse de la Banque est de 2,311 millions au lieu de 2,321, et se répartit ainsi : or, 1,030 millions; argent, 1,281 millions.

Les bénéfices bruts sont de 4,268,420, et les dépenses de 3,278,361.

L'incident de Massaouah. — En réponse à la dernière circulaire de la Porte au sujet de Massaouah, la Russie a déclaré que, si la Turquie abandonnait ses droits sur Massaouah, ce serait alors une question à examiner; mais, la Turquie maintenant ses droits, la Russie, naturellement, élevait des objections contre les prétentions de l'Italie.

L'Angleterre n'a pas encore répondu.

L'Autriche et l'Italie. — On annonce de Rome au *Daily Chronicle*, que les démarches faites en vue d'obtenir qu'à défaut de l'empereur François-Joseph le prince héritier d'Autriche vienne à Rome, au moment de la visite de Guillaume II, ont complètement échoué.

Les Socialistes en Allemagne. — On annonce que les socialistes de Berlin, le lendemain du jour où on avait affiché la proclamation de l'empereur Guillaume II au Reichstag, avaient collé sur cette proclamation des appels révolutionnaires sous ce titre : « Réponse à la proclamation impériale. » Vingt-quatre membres du parti socialiste, convaincus d'avoir apposé ces appels, ont comparu devant le tribunal de Berlin, qui les a condamnés à des peines variant de quinze jours à deux mois de prison.

Des perquisitions ont été faites le 10 septembre au domicile d'un grand nombre d'habitants d'Offenbourg, dans le grand duché de Bade, soupçonnés de faire de la propagande socialiste. A la suite de ces perquisitions, une douzaine de ces personnes ont été mises en état d'arrestation. Parmi les personnes arrêtées, on cite un médecin du nom de Walthier, venu de Francfort-le-Mein, un journaliste appelé Greck, et une femme.

La Maladie du Guillaume II. — Des renseignements qui sont parvenus à la cour de Londres il résulte qu'on n'est pas sans inquiétude à Berlin au sujet de la santé de l'empereur d'Allemagne. Guillaume II, souffre en effet, de nouveau, d'élançements très douloureux dans les oreilles et montre une irascibilité extrême qui lui rend intolérable la moindre observation et même le plus léger contretemps.

Et le fiacre partit d'un train à faire une lieue à l'heure.

— Eh ! dit Fil-en-Quatre, c'est gentil de se carrer ainsi dans une roulante; c'est dommage qu'on ne puisse pas léter un brin sa bouffarde.

— Qu'est-ce qui t'en empêche? dit le Loupneur en haussant les épaules.

Et, sortant un cigare de sa poche, il enflamma une allumette et l'alluma.

— Alors, chouetteau ! s'écria Fil-en-Quatre. Il bourra sa pipe et l'alluma.

— C'est égal, fit-il, après un instant, je serais au comble de mes vœux, si je savais ce que nous allons faire à la barrière du Trône ?

— Nous n'y allons rien faire du tout.

— Bah ! fit-il avec stupéfaction, et, il ajouta en en riant : c'est pour terminer plus vite ce travail pressé, sans doute, que tu as pris une voiture.

— Pas tout à fait, fit le Loupneur en ricanant.

— Je me disais aussi...

— Nous avons à causer, et comme je ne tiens pas à ce que notre conversation soit entendue par d'autres que par nous, l'idée m'est venue...

— De prendre une voiture. Ton idée est admirable. Du reste, tu n'en as jamais d'autre, c'est une justice à te rendre. Le fait est qu'on est très bien ici; causons, je ne demande pas mieux.

— Oui, il est temps en effet. Qu'est-ce que tu fais depuis huit jours, et même plus, qu'on ne te voit nulle part, si bien que si je n'avais pas pensé à Coralie, je n'aurais pas su où te trouver ?

— C'est vrai, elle m'a remis ta lettre il y a une heure à peine; il n'y a qu'elle en ce moment qui sache où je perche.

— Tu te méfies de quelque chose ?

Le Livre du docteur Mackensie. — Quarante-huit mille exemplaires du livre du docteur Mackensie ont été demandés à l'éditeur. Toutes les familles israélites ont souscrit depuis un exemplaire jusqu'à deux cent cinquante, comme les banquiers Bleichröder et Mendelssohn. Les feuilles démocratiques offrent des facilités à leurs lecteurs pour se procurer l'ouvrage. L'affaire prend la tournure d'une manifestation contre le régime actuel. Le gouvernement s'en émeut et l'on croit que la police saisira l'ouvrage.

Un Espion Prussien. — Le *XIX^e Siècle* annonce l'arrestation d'un individu se disant sujet américain, et se faisant appeler Louis Walter, qui était installé à Clamart avec ses deux filles, âgées, l'une de dix-sept ans, l'autre de onze ans et un petit garçon âgé de sept ans.

Walter est sous le coup d'une double accusation d'espionnage et de pratiques monstrueuses à l'égard de ses enfants. Il était, disait-il, professeur de langues vivantes, comme l'espion de Nice. Il avait une correspondance assez suivie avec trois villes : Hyères, Objat (entre Saint-Yrieix et Brive) et Bruxelles. De cette dernière ville il recevait assez fréquemment des lettres chargées. L'argent lui était adressé par un commissionnaire en marchandises nommé Lion, habitant les environs du nouveau palais de justice à Bruxelles. Egalement, Walter recevait différents journaux allemands, et particulièrement la *Gazette de la Croix*, de Berlin.

Ce serait la déposition de sa fille aînée qui aurait attiré sur lui l'attention de la police.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT Compte-rendu officiel

Séance du 24 août 1888

Présidence de M. Cambres, président

(Suite)

Deux demandes d'indemnité et renouvellement de baux pour les casernes de gendarmerie de Payrac et de Salviac sont renvoyées pour complément de dossier.

Au nom de la commission des travaux publics, M. Béral expose que le maire et le conseil municipal de la commune de Lebreil demandent que la construction du chemin ordinaire n° 6 soit déclarée urgente par l'assemblée départementale et que les subventions accordées par la loi soient mises à la disposition de la commune pour l'exécution de cette voie.

M. le rapporteur fait observer que le projet des travaux n'étant pas dressé, il ne peut être compris dans le programme de 1889. Mais il propose de renvoyer la pétition à l'administration, en invitant M. l'ingénieur en chef à comprendre, si c'est possible, ce projet dans le programme de 1890. — Adopté.

Au nom de la commission des travaux publics, M. Brugalères fait le rapport suivant :

M. le Préfet a déposé sur le bureau du Conseil général les divers tableaux présumant le programme des travaux sur chemins vicinaux à subventionner, en 1889, par application de la loi du 12 mars 1880.

Votre commission vous propose d'approuver,

— Faut toujours se méfier, ma vieille, tu sais ça aussi bien que moi.

— C'est possible, mais tout cela ne me dit pas ce que tu fais.

— Dame ! chacun a ses affaires, tu comprends.

— Bon, tu as un secret.

— Moi ? allons donc; jamais de la vie !

— Alors, pourquoi refuses-tu de me répondre ?

— Je ne refuse pas, à preuve que j'vas te dire l'affaire. Je n'ai pas de raisons pour me cacher de toi.

— Alors, parle.

— Ce ne sera pas long.

— Vas.

— Faut donc que tu saches qu'il y a une quinzaine de jours à peu près, je flânais tranquillement du côté du pont de Grenelle. J'adore cet endroit à cause de la verdure...

— Assez d'emblèmes; vas tout droit, nous n'avons pas le temps de faire de la poésie; dis tout de suite que tu flânais tout bêtement, à la flanc, à la recherche d'une occasion.

— Il y a un peu de ça; la soute au pain était vide, et je n'avais pas seulement un radis pour la remplir. Il était dans les environs de deux heures du matin; je commençais à désespérer de voir arriver un pauté quelconque, et j'allais reprendre mélancolique, et le ventre creux, le chemin de mon garni, dont j'étais éloigné de plus d'une lieue ce qui n'était pas drôle dans la situation où je me trouvais, je t'en fiche mon billet !

— Je comprends ça.

— Je regardais une dernière fois autour de moi avant de décamper définitivement, lorsque je vis une ombre qui sortait de la rue des Entrepreneurs

mais avec les modifications suivantes, le programme de ces travaux, tel qu'il est présenté par M. le Préfet.

Il sera prélevé sur les crédits affectés à la construction des chemins d'intérêt commun désignés :

1° Sous le n° 2.....	2,000 fr.
2° — 12.....	643 »
3° — 50.....	1,500 »
4° — 102.....	500 »
5° — 103.....	500 »
Total.....	5,143 fr.

Somme qui sera employée à la construction de l'avenue de la gare de Souillac qui doit être ajoutée audit programme de travaux subventionnés à exécuter en 1889.

Elle propose, en outre, de déléguer à la commission départementale le pouvoir d'apporter telles modifications qui pourraient devenir nécessaires à la suite de nouvelles prescriptions ministérielles.

Ces propositions sont adoptées.

Le même rapporteur propose d'approuver :

1° Les propositions budgétaires contenues dans le sous-chapitre 4 et relatives à l'entretien des chemins de grande communication, d'intérêt commun et frais du personnel, telles qu'elles ont été présentées par M. le Préfet. — Adopté;

2° Tel qu'il est présenté par M. le Préfet, le rapport supplémentaire relatif aux dépenses faites et non payées en 1881 sur chemin de grande communication et d'intérêt commun s'élevant à la somme de 118 fr. 15. — Adopté.

Le même rapporteur propose de donner acte à M. le Préfet de la communication du rapport de M. l'ingénieur en chef, faisant connaître la situation du service ordinaire et du service vicinal du département. — Acte est donné.

M. Brugalères, au nom de la même commission, fait le rapport suivant :

M. l'ingénieur en chef, dans un rapport fait à M. le Préfet, a porté à sa connaissance que le crédit de 12,000 fr. qui lui est alloué pour 1888 pour dépenses imprévues, par suite du mauvais hiver que nous avons eu, était insuffisant; qu'il serait nécessaire de lui accorder une augmentation de 3,000 fr. et de porter ledit crédit à 15,000 fr. M. le Préfet a répondu à M. l'ingénieur qu'il partageait son avis, mais qu'il ne lui était pas possible de comprendre le nouveau crédit dans son projet de budget rectificatif.

Votre commission, reconnaissant le bien-fondé de la demande de M. l'ingénieur, donne un avis favorable et propose de renvoyer le dossier à la commission des finances afin qu'elle examine s'il lui serait possible de trouver cette somme de 3,000 fr. — Adopté.

M. Cuniac, au nom de la commission des travaux publics, propose la résolution suivante :

Le Conseil général, persistant dans ses résolutions précédentes, demande que la commission du tramway ou chemin de fer à voie étroite, sur route, entre Castelranc et St-Clair, passant à ou près Cazals et Salviac, sans aucune subvention de l'Etat, mais avec faculté de rétrocession, lui soit accordée.

Le Conseil général veut, au surplus, que la traction soit mécanique, c'est-à-dire effectuée par des locomotives, et s'oppose d'une manière formelle à ce que cette ligne soit divisée en plusieurs tronçons, estimant qu'elle doit être construite d'un seul coup et livrée ainsi à la circulation.

Le Conseil général charge enfin M. l'ingénieur

et se dirigeait vers le pont où j'étais embusqué. L'ombre avançait toujours, j'ai des yeux de chat, je vois aussi bien la nuit que le jour; je reconus bientôt que j'allais avoir affaire à un bourgeois d'un certain âge, par très grand, mais les épaules très larges, et semblant très râblé. Ce particulier était bien vêtu : il avait une lévite toute neuve, un chapeau Gibus, et une canne à la main; je voyais briller sur son ventre la chaîne d'or de sa montre; enfin, un bourgeois cossu.

— Bon, le reste n'est pas difficile à deviner; tu tombas dessus, et après l'avoir suriné et barboté, tu le fis sauter par dessus le parapet du pont et tu le jetas à l'eau.

— Eh bien, mon vieux Loupneur, tu n'y es pas du tout; c'était en effet ce que je ruminais à part moi de faire, mais heureusement pour moi, ce fut tout le contraire qui arriva.

— Bon ! s'écria son compagnon en riant, ce fut le bourgeois qui te jeta à l'eau.

— Tout juste.

— Et c'est pour cela que tu m'as dit : heureusement ?

— Attends, tu vas voir.

— C'est assez drôle, cette petite histoire. Continue.

— Poursuis, aussitôt que le particulier se trouva à ma portée, je m'élançai sur lui, mon couteau levé; mais mon bourgeois, au lieu de fouiner et d'essayer de se tirer les pattes, s'arrêta net devant moi et me lança un tel coup de canne à travers la nuque, que je tombai tout d'go les quatre fers en l'air; puis, comme j'essayais de me relever, il sauta sur moi, m'empoigna d'une main à la nuque, de l'autre à la ceinture, et, me soulevant com-

en chef de régulariser le dossier de cette affaire le plus tôt possible et d'obtenir la concession définitive. — Adopté.

Au nom de la commission des travaux publics, M. Vival propose d'approuver le projet de renouvellement du bail à ferme de la gendarmerie de Cahors, moyennant la somme de 1,275 fr. et le 5 0/0 des réparations effectuées et contractées par un rapport de l'architecte d'arrondissement. — Adopté.

Le même rapporteur propose de renvoyer à la commission des finances, avec avis favorable, la demande d'un crédit de 150 fr. destiné à l'établissement d'un escalier de service à la sous-préfecture de Figeac. — Adopté.

Le même rapporteur expose que, par délibération du 29 mai 1887, le Conseil municipal de Cardaillac a demandé que la somme de 1,000 fr. accordée pour la rectification d'une partie du chemin de grande communication n° 29 soit affectée à la construction du chemin vicinal ordinaire n° 6 de ladite commune.

La commission propose de repousser cette demande et de décider que la somme de 1,000 fr. devra être employée sur le chemin de grande communication n° 29. — Adopté.

Le même rapporteur expose que divers habitants de Figeac ont demandé que le Palais de Justice de cette ville soit isolé des maisons ou constructions voisines afin d'éviter toute cause d'incendie.

M. le Préfet reconnaît que le rétablissement d'un passage sur le point désigné par les pétitionnaires serait de la plus grande utilité; aussi propose-t-il d'élever à 2,000 fr. le crédit de 1,400 fr. reporté au budget de 1889.

La commission, dit-il, approuve, en principe, l'élargissement de l'ancienne route départementale n° 13, au point indiqué; propose de voter une somme de 1,000 fr. pour cette acquisition et de renvoyer à la commission des finances pour les voies et moyens. — Adopté.

Le même rapporteur propose d'approuver l'installation de deux poêles dans la salle d'audience du palais de justice de Figeac; de voter une somme de 120 fr. nécessaire à cette installation et de renvoyer à la commission des finances pour les voies et moyens. — Adopté.

La séance est levée.

(A suivre).

Lycée de Cahors. — Par arrêté, en date du 31 août 1888, M. Rastouil est chargé à titre de suppléant (3^e classe), des fonctions de chargé de cours d'anglais au lycée de Cahors, pendant la durée du nouveau congé accordé à M. Herbert.

Adjudication. — Le public est prévenu qu'il sera procédé, dimanche 16 septembre courant, dans une des salles de la mairie, à dix heures du matin, au fermage pour une période de cinq ans, à partir du 17 septembre 1888, de : 1° un jardin contenant dix ares vingt-six centiares environ, situé à Cahors, au lieu dit « le Moulin-Neuf », rue Potringuat; 2° une vigne dépendant de l'enclos Rousiguié, situé à Cahors, au-dessus de la nouvelle gare, et où se déversent les eaux de la rue de la caserne, contenant environ trente ares soixante-neuf centiares.

Conférence agricole. — Le 23 septembre courant, M. Savre, professeur d'agriculture, fera une conférence à Gourdon sur les « Fourrages verts et ensilages ».

me il aurait fait d'un enfant, il me porta à bout de bras jusqu'au parapet et me suspendit au-dessus de la rivière. J'n'étais pas à la noce, d'autant plus que je n'sais pas nager.

— C'est une lacune dans ton éducation. Bigre ! tu avais affaire à un rude gaillard; comment cela finit-il ?

— Dame, tu comprends, la vie avant tout ! Il ne faut pas être honteux; je lui demandai grâce; le bourgeois sembla réfléchir; il hésita un instant, puis me faisant repasser le parapet, il me jeta à la volée sur le pont, sans faire attention si je tombais pile ou si je tombais face, en me disant d'une voix goguenarde : « Relève-toi !... » Je lui obéis comme je pus, et j'allais me mettre à courir quand il me cria : « Arrête !... » Je m'arrêtai !... « Tu es un mauvais drôle, me dit-il, rien ne me serait plus facile que de te conduire au poste et peut-être aurais-je raison; mais je ne suis pas chargé de la police de la ville. J'ai besoin d'un homme résolu et sans préjugés; tu me sembles être celui que je cherche... » Je ne demande pas mieux, répondis-je, surtout s'il y a gras, qu'est-ce qu'il faudra faire ?... « Je te le dirai demain soir, ici même, à huit heures... » Et retirant son porte-monnaie de sa poche, il l'ouvrit; il était plein d'or : il prit trois louis et me les mit dans la main, en me disant : « Voilà pour que tu n'oublies pas notre rendez-vous; tu en auras autant tout les jours, si je suis content de toi; mais, marche droit, je te le conseille; tu me connais maintenant; au moindre soupçon, ton affaire sera réglée, et maintenant file et plus vite que ça... » Je ne me le fis pas répéter et je m'esbignai en courant comme un dératé.

GUSTAVE AIMARD

A suivre.

Retraite ecclésiastique. — La retraite annuelle des prêtres du diocèse de Cahors commencera le 17 septembre, à 3 heures du soir.
M^{gr} Grimardias présidera les exercices de la retraite.

Les infirmiers de l'armée. — Une circulaire du 20 août prescrit l'incorporation dans les corps d'infanterie de tous les jeunes soldats que les commandants de recrutement désigneront pour la section d'infirmiers.
Ces jeunes soldats ne passeront dans les sections qu'à partir du 1^{er} avril prochain.

Jusqu'à là pour satisfaire aux nécessités du service, des infirmiers réservistes et territoriaux instruits seront convoqués pendant les trois derniers mois de l'année 1889 dans les établissements hospitaliers.

Permutations. — Les demandes de permutation formées par les jeunes soldats de la classe de 1887 affectés d'office à l'armée de mer et celle des jeunes soldats de la même classe désignés pour l'armée de terre étant en nombre inégal, il sera, conformément à l'article 5 du décret du 18 juin 1873, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de l'article 37 de la loi du 27 juillet 1872, sur le recrutement de l'armée, procédé publiquement et par la voie du tirage au sort à la désignation des jeunes gens qui seront admis au bénéfice de la mutation.
Le tirage au sort aura lieu, en séance publique, le samedi 22 septembre 1888, à une heure, dans une des salles du ministère de la guerre, boulevard Saint-Germain, 231, à Paris.

Les marins de la Classe de 1883. — Les militaires de l'artillerie et de l'infanterie de marine appartenant à la classe de 1883, ou libérables avant le 1^{er} juillet 1889, seront placés, à compter du 20 septembre courant, dans la position de congé renouvelable. Ceux qui se trouvent actuellement en congé de convalescence seront maintenus dans leurs foyers, et ceux qui sont en traitement dans les hôpitaux jouiront du même avantage au jour de leur sortie.

Le Bal des Jardiniers. — Il a eu lieu, jeudi soir, avec un succès et une foule immense, le Bal des Jardiniers. — Succès et empressement absolument mérités, d'ailleurs, car la décoration de notre théâtre était faite avec une solennité pleine de bon goût.
S'il ne disparaissait pas entièrement, en effet, sous les fleurs et la verdure, celles qu'il contenait avaient le plus gracieux effet, et le tableau du centre, notamment, entouré de drapeaux français, fait entièrement avec des fleurs naturelles, était une véritable œuvre d'art.

Enlevés par un orchestre plein d'entrain, les danseurs qui se bouscولاient plutôt qu'ils ne dansaient, tourbillonnaient de leurs mieux, non sans perdre de temps en temps le rythme et la cadence qu'ils reprénaient un peu plus loin, un peu remis de l'inévitable et fréquente bousculade. Mais ce qu'il faisait chaud, dans cette salle ainsi bondée!

Vers dix heures, M. le Préfet du Lot a fait son entrée dans sa loge, accompagné de M. Bernardin, secrétaire-général; M. Martineau conseiller, et du chef de son cabinet. La musique ayant joué *La Marseillaise*, la foule a vigoureusement applaudi et M. le Préfet aussi.

Un moment après, M. Costes, maire, faisant aussi son entrée, a été accueilli avec le même cérémonial, souligné des mêmes applaudissements — et les danses ont repris leur entrain qu'elles ne devaient pas quitter avant cinq heures du matin, heure d'une retraite aussi bien sonnée que bien gagnée.

Les plus désappointés ont été ceux qui, croyant qu'après le repas de minuit les rangs de danseurs seraient moins pressés, se réservaient pour cette heure afin d'en prendre plus à leur aise (je parle de la place). Ils ont vu leur espérance lamentablement déçue et leur nez a pris une longueur d'autant plus grande que la place qui leur restait était peu.

Ce n'était pas une des moins curieuses réceptions qui venaient à l'esprit dans cette soirée où la gaieté régnait, au moins dans le cœur de la majeure partie de ceux qui y assistaient.

Et maintenant, à quand le Bal des Industriels, dont il était question, ces jours derniers, en ville?

Inspection de l'Abattoir. — Dans sa visite à l'Abattoir, M. l'Inspecteur municipal Pagès a fait enfour les viandes d'un veau, comme impropres à la consommation.

Contraventions. — Contravention pour rixe et tapage injurieux relevé contre le nommé L..., portefaix, rue des Soubirois;

Contre le sieur Amat, boucher à Cahors,

pour infraction aux règlements municipaux relatifs au transport dans les rues de la ville;
Contre la femme Rivals, veuve Course, revendeuse, rue de la Préfecture, pour scandale public et tapage injurieux.

Souillac. — Un incendie s'est déclaré, dans la nuit du 3 septembre, dans une grange appartenant au nommé Gineste, Jean, de Souillac.

On nous assure que ce propriétaire, éveillé par le mugissement des bœufs, s'était levé et avait aperçu un individu — qu'il n'a pas reconnu — emmenant une mole qu'il avait fait sortir de la grange, à laquelle, probablement pour cacher son larcin, il avait mis le feu. Cette circonstance, si elle était démontrée, indiquerait bien que ce sinistre pourrait être attribué à la malveillance. Mais en présence de renseignements contradictoires, que nous ne pouvons contrôler, il y a lieu d'attendre avant de se prononcer sur sa véritable cause.

Les pertes évaluées à 4,000 fr. sont couvertes par une assurance.

Truffes du Quercy. — Année de champignons, année de truffes. Les champignons ayant été abondants, nous devons donc compter sur une bonne récolte du précieux tubercule.

Certaines communes du Lot, bien misérables jadis, sont riches de puis l'introduction du chêne truffier sur leur territoire. Plantez-en donc, chers compatriotes. De toutes les récoltes, c'est celle qui vous coûtera le moins et vous rapportera un jour le plus.

Et maintenant, que l'on nous permette de protester contre la dénomination de truffe du Périgord donnée généralement aux truffes du Lot. On devrait les désigner sous le nom de truffes du Quercy, puisqu'elles y naissent. Quelques cantons seulement de la Dordogne, limitrophes de l'arrondissement de Gourdon, produisent, en effet, de la truffe, tandis que notre département presque tout entier en fournit en abondance.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages d'excursion

Itinéraire établi au gré des Voyageurs

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest et l'administration des Chemins de fer de l'Etat, délivrera, jusqu'au 31 octobre prochain, des Billets d'excursion de toutes classes, soit individuels, soit collectifs, avec itinéraire établi au gré des Voyageurs et pouvant emprunter les lignes des trois réseaux.

Les itinéraires peuvent ne comprendre que des lignes d'un ou de deux desdits réseaux. Ils peuvent former ou non circuits.

Les Billets individuels comportent une réduction variant de 20 à 60 % suivant la longueur des parcours; les Billets collectifs comportent, pour chaque Voyageur s'adjoignant au premier, des réductions de 5 à 25 % sur le prix établi pour le premier voyageur.

La durée de validité desdits billets est de 30 jours pour les parcours inférieurs à 1,500 kilomètres, de 45 jours pour le parcours de 1,500 à 3,000 kilomètres et de 60 jours pour les parcours supérieurs à 3,000 kilomètres. Cette durée peut-être prolongée d'une, deux ou trois périodes, de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix primitif du Billet.

Monnaies de cuivre espagnoles. — Le ministre des finances vient de rapeler aux agents des services financiers que la circulation en France des monnaies de cuivre espagnoles, comme de toutes monnaies étrangères, est expressément prohibée.

Il importe que les particuliers n'admettent pas, dans les transactions, les monnaies de cette nature, qu'ils se verraient refuser par les caisses publiques.

FAITS DIVERS

ALLMAYER-ROCAMBOLE

LE ROI DES ESCROCS
(Suite).

Nouvelles escroqueries. — L'affaire Alfassa

Il est à peine besoin de dire qu'aussitôt en liberté, ce maître filou reprit le cours de ses exploits, vivant toujours de la façon la plus élégante, et, s'affichant sur les boulevards, dans les grands cafés, dans les théâtres à la mode, sans aucun souci des agents de la sûreté qui battaient le pavé de Paris à sa poursuite.

C'est à cette époque, octobre 1887, que fut découverte l'affaire Alfassa.

Allmayer, qui était parvenu à faire croire à un certain nombre de personnes qu'il était en relations suivies avec M. Alfassa, le financier bien connu, avait mis en circulation des traites faussement signées du nom de Mme Alfassa.

Il y avait pour 420,000 francs de fausses traites, et peu s'en fallut, on s'en souvient, qu'elles ne fussent payées à présentation.

Huit personnes impliquées par Allmayer dans cette intrigue furent arrêtées, pendant qu'il continuait à braver tous les efforts de la police.

Une lettre d'Allmayer au procureur.

L'instruction de cette affaire se poursuivait quand Allmayer eut l'incroyable aplomb d'adresser une lettre aux journaux dans laquelle il proposait de se rendre dans le cabinet du procureur de la République pour disculper les personnes arrêtées comme ses complices, et prendre toute la responsabilité de l'affaire; il ne mettait à cette démarche qu'une seule condition, c'est qu'on lui donnerait un sauf-conduit qui le mettrait à l'abri de toutes recherches indiscrettes dans son passé, et lui permettrait de se retirer librement, après avoir justifié ses associés.

Le procureur de la République n'ayant pas répondu à cette étrange missive, Allmayer renouça à entrer en relations plus intimes avec la justice de son pays, et l'on n'entendit plus parler de lui.

Allmayer aux bains de mer.

Et pendant que la police battait le monde entier à la recherche de ce nouveau Rocambo, notre homme humait tranquillement la brise de la mer sur nos plages normandes, ou parcourait le midi en touriste.

Le faste d'Allmayer

Vers le milieu du mois de juillet dernier, il était à Veule (Seine-Inférieure), où il avait fait la connaissance d'une demi-mondaine dont il avait su capter rapidement toute la confiance. Sous le nom de comte de Maistre, il tendit le haut du pavé, donnait des fêtes et recevait avec un certain faste.

Pendant les quinze jours qu'il passa là-bas, le faux vicomte de Maistre jetait littéralement l'argent comme le vent. Il donnait un louis à l'employé de la gare qui lui ouvrait la portière de son wagon, autant au gamin qui tenait son chien, un magnifique barbet noir.

Aussi tout le monde était-il empressé. On ne savait que faire pour devancer les désirs de M. le vicomte: c'est ainsi que, par faveur spéciale, on l'autorisait à faire monter son chien avec lui dans son compartiment.

Les gendarmes le prenaient pour un officier de spahis en congé et, avec une désinvolture charmante, il expliquait à ces braves pandores que, quoique décoré de la Légion d'honneur et de la médaille militaire, il ne voulait pas emporter les insignes, ne désirant pas se vieillir.

Ebloui par ces brillantes apparences, la dame n'hésita pas à prêter au joli vicomte la bagatelle de quatorze mille francs qu'il lui demanda... le jour du 14 juillet. « C'est un petit lopin de terre que je vais détacher là de mes propriétés dans le Midi, avait dit en riant Allmayer. Mais ne vous chagrinez pas; dans un mois au plus vous serez amplement remboursés. »

Le pseudo-vicomte de Maistre vint à Paris vendre les titres qu'il s'était fait remettre. Il s'adressa à un banquier du boulevard Poissonnière qu'il avait connu à Veules et vendit ainsi très aisément, sans qu'on lui posa la moindre question indiscrete, les titres de l'amie trop confiante.

Cette dernière aprit qu'elle avait été volée quand elle revint à Veules le banquier; mais, dans la crainte de dévoiler la faiblesse qu'elle avait eue pour Allmayer, elle ne déposa aucune plainte et fit silence autour de cette affaire.

La belle demi-mondaine sut qu'elle avait eu affaire à Allmayer, parce que des photographies diverses ayant été présentées au banquier, celui-ci reconnut Allmayer pour le personnage qui se donnait comme vicomte de Maistre.

Délicatesse de voleur

L'amie trop confiante du chevalier d'industrie croyait certes ses 14,000 francs à tout jamais perdus, quand, il y a huit jours, un individu qu'elle ne connaît pas, l'aborda dans une de ses promenades, lui remit une enveloppe sans suscription et s'éloigna rapidement après avoir prononcé ces seuls mots: « Voici ce que votre ami vous renvoie! »

L'enveloppe, à l'intérieur de laquelle ne se trouvait aucun mot d'écrit, renfermait quatorze billets de mille francs!

Quel joli sujet d'étude psychologique! Allmayer escroc, mais que sa délicatesse empêche de demeurer le débiteur d'une femme!

Mystère insondable de l'âme humaine!

La police aux trouses d'Allmayer

Avant de visiter les plages de Normandie, Allmayer avait séjourné à Biarritz. Il y marqua naturellement son passage par une escroquerie. Il négocia une traite de 17,000 francs faussement signée du nom de M. Etienne, député d'Oran.

C'est à ce moment que le service de la sûreté finit par appréhender la présence du fugitif à Biarritz.

M. Goron, chef de la sûreté, envoya immédiatement à la recherche de l'escroc M. Soudais, le brigadier qui a arrêté, à Constantinople, Mouvet, le directeur de la Banque parisienne. Soudais partit

immédiatement, accompagné de Bleuze, agent de la sûreté, et se dirigea sur Bordeaux où il savait qu'Allmayer venait d'arriver. Mais celui-ci avait quitté cette ville et avait fait enregistrer ses bagages pour Cette.

Ce fut alors une course rapide à travers plusieurs villes de France. Soudais fréquenta les tables d'hôte en se faisant passer pour un commis-voyageur. Allmayer, se doutant qu'il était filé et se moquant absolument des polices locales, avait décidé de changer son itinéraire et, au lieu d'aller à Cette, était descendu à Coutras, dans la Gironde. De Coutras, il s'était dirigé sur le Havre.

(A suivre).

Un héritage colossal. — Un prêtre du diocèse de Limoges, l'abbé Mallet, curé de la Croisille, vient d'être avisé, par un sollicitor de New-York, qu'un de ses parents, originaire de la commune de Saint-Victorien (Haute-Vienne), est mort récemment, l'instituant son légataire universel. La fortune du défunt, évaluée par l'officier ministériel, s'élève à 9 millions de dollars, soit 45 millions de francs!!

Un train attaqué par des bœufs

Dans la soirée de lundi dernier, un déraillement s'est produit sur la ligne de Cravant à Autan dans les circonstances suivantes:

Vers neuf heures trente minutes du soir, le train de voyageurs n° 647 atteignait le point kilométrique 21,230 de la ligne. Eu ce moment une secousse des plus violentes ébranla le train tout entier, qui, aussitôt, s'arrêta brusquement.

En un clin d'œil, les voyageurs, fortement secoués dans leurs compartiments, étaient aux portières, s'interrogeant en vain et fouillant du regard l'obscurité de la nuit.

Peu après, les agents du train leur apprenaient que la locomotive et deux voitures venaient de dérailler, et que cet accident était dû à un évènement des plus singuliers.

Quatre bœufs, qui avaient pénétré sur la voie, aux environs de la gare de Dracy-Saint-Looup, apercevant le feu de la locomotive, avaient bravement foncé sur le train comme sur un torréador.

Un de ces animaux était aussitôt broyé par la locomotive, tandis que les autres, projetés d'abord en avant, étaient culbutés en dehors de la voie.

Mais, en même temps, la violence du choc faisait dérailler la locomotive, qui entraîna avec elle le fourgon du chef de train et une voiture contenant des voyageurs.

Le chef de gare d'Autan, avisé immédiatement de cet accident, fit préparer un train de service qu'il envoya sur le lieu du déraillement.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 8 au 15 septembre 1888

Naissances.
Théron, Françoise, place Henri IV.
Montiel, Marie, cours de la Chartrreuse.
Jucconi, Léopold, rue du Pont-Neuf.
Delgal, Léontine, avenue de Toulouse.
Aussel, Jeanne, rue du Four Ste-Barbe.
Bonnet, Marthe, quai Ségur.

Mariages.
Guillou, Jacques et Bonnet, Marie.
Pommier, Antoine, et Alexandre, Noelle.
Linac, Julien, et Meriguet, Isabelle.

Décès.
Verdier, Guillaume, rue du Portail des Augustins.
Marc, André, 23 ans, Hospice.

GRANDS ARRIVAGES

De Raisins du Roussillon

M. PLAYOUS, négociant en vins à Cahors, rue de la Chantrerie, ancien Chai de M. Pougé, a l'honneur d'informer tous ceux qui voudront faire leur vin, qu'il va recevoir des raisins extra du Roussillon et des meilleurs côteaux. Chaque acheteur peut déjà se rendre compte de la qualité de ces beaux raisins qui sont exposés chez lui.

Il garantit que le vin fait avec ces raisins extra pèsera 12 degrés, il les vendra trente-cinq francs les cent kilos, il a aussi le beau raisin des plaines de ces mêmes contrées, ce vin pèsera de 9 à 10 degrés et les vendra trente francs les cent kilos, le tout à domicile et au comptant.

On pourra en achetant ces raisins, les plus beaux et les meilleurs de tous nos vignobles français, faire des « demi-vins » et « piquettes » à volonté.

Les commandes sont reçues dès aujourd'hui chez M. Playous.

BOURSE. — Cours du 14 septembre 1888.

3 0/0.....	83 90
3 0/0 amortissable (nouveau).....	86 67
4 1/2 0/0 1883.....	105 65
Actions Orléans.....	1,348 75
Actions Lyon.....	1,307 50
Action Panama.....	267 50
Obligations Orléans 3 0/0.....	404 00
Obligations Lombardes.....	306 25
Obligations Saragosse.....	357 00

ETUDE

De M^e Georges DELBREIL, licencié en droit avoué près le tribunal civil de Cahors.

VENTE

A SUITE DE
Saisie immobilière
ADJUDICATION

Fixée au vingt octobre prochain.

Suivant procès-verbal de M^e Duc, huissier à Cahors, en date des vingt-huit et vingt-neuf juin dernier, dénoncé le trois juillet suivant, et transcrit ainsi que l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le quatre juillet, volume 124, numéros 11 et 12.

Il a été procédé, A la requête de Monsieur Louis Antoine Bories, employé des contributions indirectes, domicilié à Allennes-les-Marais (Nord).

Lequel a constitué aux fin des présentes M^e Georges Delbreil, avoué, près le Tribunal civil de Cahors, y demeurant Cours de la Chartreuse, numéro 10.

Sur la tête et au préjudice du sieur Jean Louis Garrigues, ex-porteur de contraintes, et de dame Jeanne Rougiès, son épouse, sans profession, domiciliés ensemble au faubourg Labarre de la ville de Cahors.

A la saisie réelle des biens ci-après désignés :

Biens saisis et à vendre :

I. — Commune de Cahors

1° Une pâture, située à Régamus, commune de Cahors, formant le numéro 1023, section C du plan cadastral de ladite commune de Cahors, d'une contenance approximative de douze ares, cinquième classe, d'un revenu de six centimes ;

2° Une pâture, située au même lieu, formant le numéro 1024, section C dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de

deux hectares, soixante-onze ares, vingt-huit centiares, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de trois francs trois centimes ;

3° Un patus, situé au faubourg Labarre de la ville de Cahors, formant le numéro 93, section N dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de trente-cinq centiares, première classe, d'un revenu de quatre-vingt-onze centimes ;

II. — Commune de Lauzès

1° Une terre, située au lieu de Combe des Fourmis, commune de Lauzès, formant partie du numéro 370, section B, dudit plan cadastral de la commune de Lauzès, d'une contenance approximative de vingt-quatre ares, troisième classe, d'un revenu de quatre francs quatre-vingt centimes ;

2° Une friche, située au lieu de Gravelines, commune de Lauzès, formant partie du numéro 221, section B, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de trente ares cinquante centiares, deuxième et troisième classe, d'un revenu de quarante centimes ;

3° Une terre, située au même lieu, formant partie du numéro 222, même section B dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de trente ares cinquante centiares, deuxième, troisième et quatrième classes, d'un revenu de cinq francs seize centimes ;

4° Une vigne, située aux Pougets, formant le numéro 751, section B dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de dix-sept ares, quatrième classe, d'un revenu de cinquante-un centimes ;

Lesquels biens situés sur le territoire de la commune de Lauzès, sont la propriété des mariés Garrigues et sont affermés au sieur Antoine Besse, propriétaire, demeurant à Cahors, aux termes d'un acte retenu par M^e Agar, notaire à Cahors, le vingt juin mil huit cent quatre-vingt-trois. Ce bail a été fait pour une durée de sept années qui prendront fin, le vingt juin mil huit cent quatre-vingt-dix et moyennant un prix total de sept cents francs, quittancé dans l'acte enregistré ; Ces biens se trouvent actuellement incultes.

III. — Commune de St-Martin-de-Vers

1° Un bois, situé à Saillac, commune de St-Martin-de-Vers, formant le numéro 1205, section B du plan cadastral de ladite com-

mune de St-Martin-de-Vers, d'une contenance approximative de cinquante centiares, troisième classe, d'un revenu de cinq centimes ;

2° Une friche, située au lieu de Les Agasels-et-Saillac, même commune de St-Martin-de-Vers, formant le numéro 1236, section B dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de dix ares cinquante centiares, troisième classe, d'un revenu de cinq centimes ;

3° Un bois, situé au même lieu, formant le numéro 1237, section B dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de vingt-sept ares, quatrième classe, d'un revenu de cinquante-quatre centimes ;

4° Un bois noyer, situé au même lieu, formant le numéro 1239, section B dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de cinq ares soixante centiares, première classe, d'un revenu de un franc soixante-huit centimes.

Tous les biens immeubles ci dessus désignés, sont situés sur le territoire des communes de Cahors, Lauzès et St-Martin-de-Vers, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à la vente des biens ci-dessus décrits, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, où chacun peut en prendre connaissance.

La publication en a été faite le trente août dernier et l'adjudication desdits biens a été continuée au vingt octobre prochain.

En conséquence l'adjudication desdits biens aura lieu le vingt octobre prochain, à l'heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de cette ville.

Elle sera faite en trois lots, composés comme suit :

Le premier des articles situés dans la commune de Cahors, sur la mise à prix de dix francs, ci..... 10 fr.

Le deuxième des biens situés dans la commune de Lauzès, sur la mise à prix de dix francs, ci..... 10 fr.

Et le troisième des biens situés dans la commune de St-Martin-de-Vers, sur la mise à prix de dix francs, ci..... 10 fr.

En sus des charges.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'ils devront requérir cette

inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable : Cahors, le quatorze septembre mil huit cent quatre-vingt-huit.

L'avoué poursuivant,

Signé : G. DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le dix-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-huit, F^o

C^o Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : BOUDET.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

GOVERNEMENT DE CORDOBA

Emprunt 6 0/0 de 50.000.000 fr. (Loi du 3 août 1888).

100.000 obligations de Fr. 500 ou L. 20

Remboursables à Paris, Bruxelles, Londres, en 33 ans ou plus tôt

Tirages : Septembre — Remboursement : Octobre

Revenu annuel : 30 fr. ou 1 L. st. 3 sh. payables semestriellement (Avril-Octobre) à Paris, Bruxelles, Londres

Le gouvernement de la province prend à sa charge tous impôts argentins créés ou à créer

Le produit de l'emprunt est destiné pour p. 8.500.000 au paiement d'actions de la Banque de Cordoba ; pour p. 1.000.000 à la fondation d'une Banque Hypothécaire Provinciale et, pour le solde, à des travaux d'utilité publique.

L'emprunt est garanti spécialement et par privilège : par 15.000 actions anciennes de la Banque de Cordoba appartenant au Gouvernement et par 85.000 actions nouvelles qu'il va souscrire ; par les bénéfices nets de la Canquo Hypothécaire à créer ; par les revenus généraux du Gouvernement.

Ces 100.000 actions seront déposées à la Banque provinciale de Cordoba jusqu'au remboursement du présent emprunt.

Prix d'émission : 432 f. 50 (jouis^o du 1^{er} octob. 1888) ramené, si on se libère à la répartition, à 480 fr.

On paie : En souscrivant..... 50

A la répartition du 1^{er} au 6 octobre 100

Du 5 au 10 novembre 1888..... 450

Du 5 au 10 décembre..... 482 50

Le placement ressort ainsi à 6,25 0/0 sans compter la prime de remboursement.

On souscrit : Jeudi 20 Septembre 1888

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS, 14, rue Bergère.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 54, rue de Provence, à Paris.

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 72, Rue de la Victoire, à Paris.

Les titres seront inscrits à la cote officielle de Paris et de Bruxelles

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{ME} SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénelon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Etuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS. rue de la Liberté.

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC : en bouteille 0 fr. 80 ; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS : en bouteille 0 fr. 80 ; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER : Noel 0 fr. 40 ; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY : Lardy 0 fr. 70 ; Larbeaud 0 fr. 60 ; Célestins 0 fr. 80 ; G^{de} grille 0 fr. 80 ; Hôpital 0 fr. 80 ; VALS : St-Jean 0 fr. 80 ; Dominique 0 fr. 80 ; Précieuse 0 fr. 80 ; Rigolette 0 fr. 80 ; Amélie 0 fr. 80 ; La Perle 0 fr. 70 ; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées ; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles

IMPRIMERIE LITOGRAPHIQUE

(Maison fondée en 1855)

5 Médailles

A. CASTANET

79, Boulevard Gambetta, 79
CAHORS

Impressions administratives, commerciales et artistiques. — Dessin et Gravure. — Travaux de luxe. — Billets de mariage et de naissance.

SPECIALITÉ DE CARTES DE VISITE

Papeterie et Fouritures de Bureau

Plan de Cahors. — Carte du Lot

Maison spéciale d'Accouchement

DIRIGÉE PAR

M^{me} Angèle Raymond Gérardgeorge

Maitresse Sage-Femme

Rue des Augustins, 28, et place Villebourbon, 1, Montauban (T.-et-G.)

PREND DES PENSIONNAIRES

Guérison radicale des Maladies de Matrice

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRIGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes

ne reviendra qu'à 48 fr. 75

AVEC 425 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. A 15 c. contenant la grande carte de France de 10 centimètres, est en vente chez tous les libraires d'un spécimen gratis à FAVERD, éditeur, 72, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

1889

CALENDRIER DU LOT

Prévisions du temps d'après Nostradamus.

Donne très exactement les foires

Ensemblements Statistiques et Administratifs

Prix : 50 centimes.

EN VENTE :

Chez Édouard DELSAUD, Libraire-éditeur

RUE DE LA MAIRIE, — CAHORS

Notice sur le Château de Roussillon.

DICIONNAIRE DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

LE QUERCY AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre : 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

GOURDON ET SES SEIGNEURS du X^e siècle au XIV^e siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARD. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 f. 25 par la poste.

Le propriétaire-gérant, Layton.